



09 JAN. 2017

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT

Direction générale de la performance économique
et environnementale des entreprises
Service du développement des filières et de l'emploi
Sous-direction des filières forêt-bois, cheval et
bioéconomie
Bureau des entreprises forestières et des industries
du bois
3 rue Barbet de Jouy
75349 Paris 07 SP

Monsieur Bruno Lafon
Président du Syndicat
des Sylviculteurs du Sud-Ouest
6, Parvis des Chartrons
33075 Bordeaux Cedex

Rédacteur : Mylène Dupas
Tél : 01.49.55.52.70
Courriel : mylene.dupas@agriculture.gouv.fr

Objet : Crédits tempête Klaus

Paris, le **20 DEC. 2016**

Monsieur le Président,

Par courrier en date du 2 décembre 2016, vous avez appelé mon attention sur les difficultés rencontrées concernant la gestion administrative et financière des dossiers d'aides au nettoyage et au reboisement des parcelles forestières touchées par la tempête Klaus.

Depuis cette date et afin d'adapter la gestion financière des crédits 2016 du Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt aux circonstances exceptionnelles liées au fonctionnement de l'instrumentation OSIRIS, il a été décidé de mettre en œuvre des mesures spécifiques de report des crédits. Les crédits qui n'auront pas pu être utilisés fin 2016 pourront ainsi être consommés durant le premier semestre 2017.

Ces mesures concernent, entre autres, l'outil d'engagement des dossiers du dispositif Klaus, pour lequel aucun crédit ne sera donc perdu en 2016.

Les services centraux et déconcentrés du Ministère en charge des forêts restent mobilisés pour assurer une gestion fluide et efficace des dossiers d'aides jusqu'à l'extinction du dispositif d'aide.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, à l'assurance de mes salutations les meilleures.

Pour le Ministre et par délégation,
Le Directeur général adjoint de la performance
économique et environnementale des entreprises

Hervé DURAND